

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

N° VILLE_2023DL028

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LES OPERATIONS DE RENOVATIONS ENERGETIQUES DES BATIMENTS – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2023-2025 – Année 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Alexandre DIOT (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Michel MALTRAIT

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les crédits de paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est à dire mandate ou dépense) année par année et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire. Le total des crédits de paiement doit donc être égal au montant de l'autorisation de programme.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget.

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 09 mars 2023, la ville souhaite mettre en place un plan pluriannuel relatif à son engagement dans la transition énergétique.

Le plan pluriannuel d'isolation des bâtiments prévoit la mobilisation d'un financement d'1 000 000 d'euros par an, de sorte que les études puissent démarrer et que les sommes importantes soient disponibles au stade des travaux. La prévision 2023 prévoit les sommes préfinancées des années précédentes ainsi que la tranche 2023.

Cet engagement se déclinera en quatre programmes d'investissement de rénovation énergétique :

- groupe scolaire Marie Curie,
- centre culturel,
- la villa 33,
- divers autres bâtiments.

A ce stade, pour les 4 autorisations de programme, les dépenses consistent à prévoir des frais d'insertion, des frais d'études et la réalisation de travaux.

Ces dépenses d'équipement relatives à cette opération seront financées par l'autofinancement, des subventions et, en tant que de besoin, par des emprunts dits « d'équilibre » qui pourront être réduits au fur et à mesure des notifications de subventions.

Les autorisations de programme, sont détaillées comme suit :

1 - RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE

LIBELLE	PREVISION 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	431 000,00 €	299 000,00 €	700 000,00 €	1 430 000,00 €
Frais d'insertion	1 000,00 €			1 000,00 €
Frais d'études	130 000,00 €			130 000,00 €
Construction	300 000,00 €	299 000,00 €	700 000,00 €	1 299 000,00 €
FINANCEMENT :	431 000,00 €	299 000,00 €	700 000,00 €	1 430 000,00 €
Autofinancement	431 000,00 €	299 000,00 €		730 000,00 €
Subvention Etat				0,00 €
Emprunt			700 000,00 €	700 000,00 €

2 - RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL

LIBELLE	PREVISION 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	729 000,00 €	601 000,00 €	100 000,00 €	1 430 000,00 €
Frais d'insertion	1 000,00 €			1 000,00 €
Frais d'études	130 000,00 €			130 000,00 €
Construction	598 000,00 €	601 000,00 €	100 000,00 €	1 299 000,00 €
FINANCEMENT :	729 000,00 €	601 000,00 €	100 000,00 €	1 430 000,00 €
Autofinancement	729 000,00 €	601 000,00 €		1 330 000,00 €
Subvention Etat				0,00 €
Emprunt			100 000,00 €	100 000,00 €

3 - RENOVATION ENERGETIQUE DE LA VILLA 33

LIBELLE	PREVISION 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	201 992,13 €	0,00 €	0,00 €	201 992,13 €
Frais d'insertion				0,00 €
Frais d'études				0,00 €
Construction	201 992,13 €			201 992,13 €
FINANCEMENT :	201 992,13 €	0,00 €	0,00 €	201 992,13 €
Autofinancement	158 792,13 €			158 792,13 €
Subvention Etat	43 200,00 €			43 200,00 €
Emprunt				0,00 €

4 - RENOVATION ENERGETIQUE AUTRES BATIMENTS

LIBELLE	PREVISION 2023	PREVISION 2024	PREVISION 2025	TOTAL PREVISIONNEL TTC
COUT ESTIMATIF TTC :	581 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	881 000,00 €
Frais d'insertion	1 000,00 €			1 000,00 €
Frais d'études	80 000,00 €			80 000,00 €
Construction	500 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	800 000,00 €
FINANCEMENT :	581 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	881 000,00 €
Autofinancement	581 000,00 €	100 000,00 €		681 000,00 €
Subvention Etat				0,00 €
Emprunt			200 000,00 €	200 000,00 €

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 mars 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le vote en AP/CP des 4 opérations listées ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant des Autorisations de Programme comme décrites ci-dessus ;
- **APPROUVE** la répartition des Crédits de Paiement comme décrites ci-dessus pour chaque AP ;
- **DIT** que les CP 2023 seront ouverts dès le 01/01/2023 et que les CP non mandatés sur l'année 2023 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement.
- **AUTORISE** monsieur le maire à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris les fonds européens, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires et des différentes collectivités concernées (Etat, Région Rhône Alpes, Département du Rhône, EPCI, Ademe,

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 069-216902734-20230330-VILLE_2023DL028-DE

CAF etc...). A cet effet, il pourra accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document ou tout acte nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,